

Département du Tarn

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FREJAIROLLES

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 07/02/2023

Nombre de membres présents : 14

Date d'affichage : 07/02/2023

Vote POUR : 12

**Séance du 13 février 2023**

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS ET LE TREIZE FEVRIER à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASIMIR Jérôme, Maire.

**Présents** : Jérôme CASIMIR, Marie-Christine CABAL, Ludovic MARLOT, Christian CHAMAYOU, Lydie FOISSAC, Richard FERNANDEZ, Nathalie CARME, Dominique GERARD, Christine CHRETIEN, Benoît MARQUES, Mohamed BOUMEDIENNE, Caroline CANTIE, Nathalie DEGUDE, Olivier REGNAULT.

**Absente excusée** : Nadine HERAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR)

**Secrétaire de séance** : Marie-Christine CABAL

**Objet : Détermination du nombre d'adjoint au Maire**

Vu l'article L2122-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal »,

Vu l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal »,

Suite à la démission de madame Nadine GARCIA, 3<sup>ème</sup> adjointe au maire,

Suite au courrier de monsieur LAUCH, préfet du Tarn, en date du 19 janvier 2023 acceptant cette démission,

Monsieur le maire propose au conseil municipal de supprimer ce poste d'adjoint et de fixer à TROIS le nombre d'adjoint.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents par 12 voix POUR, 1 CONTRE (Mohamed BOUMEDIENNE) et 2 ABSTENTIONS (Caroline CANTIE, Benoît MARQUES).

- **SUPPRIME** le poste de 3<sup>ème</sup> adjoint,
- **FIXE** à TROIS le nombre d'adjoint au maire
- **DIT** que de fait, Christian CHAMAYOU, 4<sup>ème</sup> adjoint prend le rang de 3<sup>ème</sup> adjoint.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an susdits et ont signé les membres présents.

Le Maire,

Secrétaire de séance

Jérôme CASIMIR



A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name, located to the right of the Mayor's name.

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
le  
Publié ou notifié